

**UNIVERSITÉ DU QUÉBEC EN OUTAOUAIS**

**CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**PROCÈS-VERBAL** de la trois cent vingt-septième réunion du conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais tenue le lundi 22 septembre 2008 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, local E-2300.

**Confirmé le 20 octobre 2008**

**Procès-verbal de la trois cent vingt-septième réunion du conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais tenue le lundi 22 septembre 2008 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, local E-2300.**

---

**MEMBRES :**

**PRÉSENT**

**ABSENT**

AUBÉ, Marc Chargé de cours – Département d'informatique et d'ingénierie	X ( <i>arrive à 17 h 25</i> )	
BERNIER, Geneviève Étudiante – Baccalauréat en administration		X
BLANCHETTE, Michel Professeur – Département des sciences comptables	X	
BLOUIN MONFILS, Lisette Représentante des diplômés	X	
CHAPUT, Luc Professeur – Département des sciences administratives	X	
CHÉNIER, Claude Représentant des collègues		X
CLÉMENT, David Étudiant – Baccalauréat avec majeure en science politique	X ( <i>quitte à 21 h 15</i> )	
DUBÉ, Denis Vice-recteur à l'enseignement et à la recherche	X	
GATIEN, Claudette Membre socio-économique		X
PHILIPPE, Anne Membre socio-économique	X	
SIMARD, Jean-François Professeur – Département de travail social et des sciences sociales	X	
THONNARD, Marlène Membre socio-économique	X	
VAILLANCOURT, Jean Recteur	X	
VAIVE, Claire Membre socio-économique	X	

**INVITÉ :**

BOILEAU, Jean Directeur – Communications et recrutement	X
--	---

**PRÉSENT**      **ABSENT**

**OBSERVATRICES RÉGULIÈRES :**

MONDOU, Hélène  
Agente de recherche  
Décanat des études

X

ROCHEFORT, Odette  
Technicienne – École multidisciplinaire de l’image

X

**SECRÉTAIRE :**

MAURICE, Luc  
Secrétaire général

X

La présidente du conseil d'administration, madame Marlène Thonnard, constate le quorum et déclare l'assemblée ouverte à 16 h 40.

Elle souligne le travail des différentes instances et unités de l'Université impliquées dans la préparation des dossiers du conseil d'administration et qui ont été en mesure, conformément au souhait formulé dans ce sens par des membres du conseil d'administration, de produire les documents dans un délai de sept (7) jours précédant la tenue de la réunion.

---

## **1.- Adoption de l'ordre du jour**

Sur proposition de monsieur Jean Vaillancourt, appuyée par monsieur David Clément, les membres conviennent à l'unanimité de retenir les points suivants pour discussion :

- 2.- Procès-verbaux des trois cent vingt-quatrième, trois cent vingt-cinquième et trois cent vingt-sixième réunions
  - 2.1 Adoption
  - 2.2 Affaires en découlant
- 3.- Entérinement des décisions des trois cent seizième, trois cent dix-septième et trois cent dix-huitième réunions du comité exécutif
- 4.- Affaires générales
  - 4.1 Information transmise par la présidente
  - 4.2 Information transmise par le recteur
  - 4.3 Entente avec la Ville de Gatineau et l'Université du Québec en Outaouais
  - 4.4 Positionnement du CA – Rapport de l'UQAM et Tableau des changements envisagés à la gouvernance - CREPUQ
- 5.- Affaires académiques
  - 5.1 Corrections à apporter au Calendrier universitaire pour l'année 2009-2010
  - 5.2 Création de la Chaire Senghor de la francophonie de l'UQO
  - 5.3 Information sur des modifications mineures effectuées à l'accord de contribution de l'ACDI
  - 5.4 Attribution du statut de professeur associé à messieurs Pierre Lemieux, Louis B. Ferguson, Alain LeMéhauté, Serge Raynal et Raymond Théorêt
  - 5.5 Émission d'attestations d'études – programmes courts de premier et deuxième cycle
- 6.- Affaires administratives et financières
  - 6.1 Contrat – Achat de terrain à Saint-Jérôme
  - 6.2 Modification de résolution 326S-CA-4891 relative à la signature des documents contractuels pour la réalisation du campus universitaire de Saint-Jérôme

6.3 Situation des services alimentaires

7.- Nominations

7.1 Nomination des membres au Comité de vérification de l'Université du Québec en Outaouais pour l'année 2008-2009

7.2 Nomination d'une (1) étudiante à la commission des études

7.3 Nomination de deux (2) membres au Comité d'éthique et de déontologie des membres du conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais

7.4 Renouvellement de mandats et nomination de membres au Comité d'éthique de la recherche avec des êtres humains

8.- Dépôt de documents

8.1 Lettre de la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, madame Michelle Courchesne – Représentativité féminine au CA

8.2 Évolution des nombres d'étudiants et de crédits aux trimestres d'automne – Inscriptions totales

8.3 Évolution de la taille moyenne des groupes (A2004-A2008)

8.4 Composition du corps professoral

9.- Période d'information et questions

10.- Relations de travail

11.- Prochaine assemblée

12.- Levée de l'assemblée

2.- **Procès-verbaux des trois cent vingt-quatrième, trois cent vingt-cinquième et trois cent vingt-sixième réunions**

**Procès-verbal de la trois cent vingt-quatrième réunion**

**2.1 Adoption**

Sur proposition de madame Lisette Blouin-Monfils, appuyée par madame Anne Philippe, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la trois cent vingt-quatrième réunion, et ce, sans modification.

**2.2 Affaires en découlant**

Le recteur et le vice-recteur informent les membres du conseil d'administration des suites qui ont été données en ce qui a trait aux points suivants du procès-verbal de la trois cent vingt-quatrième réunion :

4.3 : Compte tenu des changements attendus dans les structures de gouvernance universitaire au Québec, lesquels devraient se confirmer par le dépôt, en octobre prochain, d'un projet de loi conçu spécifiquement à cette fin, le recteur dit souhaiter attendre de connaître la teneur des dispositions du projet de loi en question avant de procéder au remplacement de monsieur Jacques Pelletier, membre socio-économique démissionnaire.

4.4 : Le recteur informe le conseil que l'Assemblée des gouverneurs a accepté, à sa réunion du mois de juin dernier, la recommandation du conseil d'administration de l'UQO en vue de l'attribution du titre de docteur *honoris causa* sous l'égide de l'UQO.

4.5 : Le recteur confirme que les services d'une personne-ressource ont été retenus pour le dossier du campus santé Outaouais et que cette dernière devrait entreprendre sous peu la réalisation du mandat qui lui est confié.

5.3 : Le recteur rappelle que le MELS maintient sa décision de ne pas verser à l'UQO le financement demandé relatif à la formation initiale en sciences infirmières.

6.1 : Le recteur mentionne que l'Université demeure en attente de la décision de l'Assemblée des gouverneurs concernant le renouvellement des assurances collectives.

10.1 : Un membre demande à connaître les conclusions de l'exercice de validation, annoncé par la vice-rectrice à l'administration et aux ressources, des données financières relatives à l'estimation des coûts associés à la convention collective intervenue entre l'UQO et le Syndicat des chargés et chargées de cours. Le recteur confirme que les travaux menés par le Service des ressources humaines et financières ont conduit à une estimation de coûts qui s'écarte de 20 000 \$ par rapport aux données fournies en juin. Il ajoute qu'en regard des montants en cause, cet écart s'avère, selon lui, très minime.

### **Procès-verbal de la trois cent vingt-cinquième réunion**

#### **2.1 Adoption**

Sur proposition de madame Claire Vaive, appuyée par madame Anne Philippe, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la trois cent vingt-cinquième réunion, et ce, sans modification.

#### **2.2 Affaires en découlant**

Le recteur et le vice-recteur informent les membres du conseil d'administration qu'en ce qui a trait au procès-verbal de la trois cent vingt-cinquième réunion, les suites régulières ont été données.

5 : Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche mentionne que le professeur invité, monsieur Diki Kidiri, dont l'embauche a été autorisée par le conseil, n'entrera en poste au Département d'études langagières qu'au trimestre d'hiver 2009.

### **Procès-verbal de la trois cent vingt-sixième réunion**

#### **2.1 Adoption**

Sur proposition de madame Claire Vaive, appuyée par monsieur Michel Blanchette, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la trois cent vingt-sixième réunion, et ce, sans modification.

#### **2.2 Affaires en découlant**

Le recteur et le vice-recteur informent les membres du conseil d'administration qu'en ce qui a trait au procès-verbal de la trois cent vingt-sixième réunion, les suites régulières ont été données.

3 : Le recteur informe le conseil que l'entrée en fonction du vice-recteur à l'administration et aux ressources est effectivement prévue pour le lundi 29 septembre prochain.

### 3.- **Entérinement des décisions des trois cent seizième, trois cent dix-septième et trois cent dix-huitième réunions du comité exécutif**

Sur proposition de monsieur Jean Vaillancourt, appuyée par madame Claire Vaive, les membres conviennent à l'unanimité d'entériner les décisions de la trois cent seizième réunion du comité exécutif, le tout conformément à l'article 5.3.2 du Règlement de régie interne de l'Université du Québec en Outaouais.

Sur proposition de monsieur Jean Vaillancourt, appuyée par madame Marlène Thonnard, les membres conviennent à l'unanimité d'entériner les décisions de la trois cent dix-septième réunion du comité exécutif, le tout conformément à l'article 5.3.2 du Règlement de régie interne de l'Université du Québec en Outaouais.

Sur proposition de monsieur Jean Vaillancourt, appuyée par madame Claire Vaive, les membres conviennent à l'unanimité d'entériner les décisions de la trois cent dix-huitième réunion du comité exécutif, le tout conformément à l'article 5.3.2 du Règlement de régie interne de l'Université du Québec en Outaouais.

### 4- **Affaires générales**

#### 4.1 **Information transmise par la présidente**

La présidente informe le conseil que, dorénavant, elle entend lui faire rapport de ses activités à l'intérieur du point de l'ordre du jour identifié à cette fin.

Elle fait état de la rencontre à venir des présidences de conseil d'administration universitaire à la CRÉPUQ, le 2 octobre 2008, alors qu'il sera essentiellement question des changements législatifs à venir à la gouvernance universitaire.

Elle a participé à l'activité du déjeuner de la rentrée universitaire qui avait lieu le 9 septembre dernier et souligne la qualité de l'événement et l'atmosphère positive qui y régnait. Elle attire l'attention du conseil sur le lancement, à cette occasion, de la nouvelle édition du « Savoir Outaouais » qui sera désormais publiée dans les pages du journal Le Droit.

#### 4.2 **Information transmise par le recteur**

Le recteur présente un état de situation concernant le projet d'aménagement d'un terrain de soccer sur le campus Alexandre-Taché. Les soumissions reçues à la suite de l'appel d'offres révèlent un écart, à la hausse, d'au moins 1 million de dollars par rapport à l'estimé initial qui avait été établi pour le projet. Bien qu'il soit difficile à ce stade-ci d'expliquer les raisons précises de cet écart, quoique des analyses soient présentement en cours, il confirme que les échanges se poursuivent, notamment avec la Ville, afin d'examiner des options qui permettraient d'assurer la réalisation du projet et rappelle que l'UQO demeure l'une des rares universités à ne pas disposer d'un tel équipement sportif.

Des membres suggèrent d'envisager des options qui permettraient de réduire le coût du projet, sans en altérer la qualité, en vue d'en assurer la réalisation. Il s'agit, selon eux, d'un projet dont les retombées doivent pouvoir s'apprécier sur une période de plusieurs années. Pour ces membres, ce projet, s'il devait se réaliser, représenterait un actif important pour l'UQO, considérant notamment la popularité sans cesse grandissante de la pratique du soccer en milieu scolaire, collégial et universitaire.

Étant d'avis contraire, un membre demande que soit révisée, à la lumière de l'ensemble des informations, la pertinence du projet et suggère que soit sérieusement considérée la possibilité de l'abandonner.

### **4.3 Entente avec la Ville de Gatineau et l'Université du Québec en Outaouais**

Le recteur informe les membres que l'Université du Québec en Outaouais avait entamé, il y a deux ans, avec la Ville de Gatineau, des discussions en vue d'établir les bases permanentes d'un partenariat pour le bénéfice mutuel de l'Université et de la Ville.

S'inspirant de modèles de collaboration déjà établis dans d'autres régions du Québec entre des universités et les collectivités locales auxquelles elles appartiennent, l'UQO souhaitait alors inviter la Ville de Gatineau à s'associer et à contribuer à son développement par une implication financière et par une prise en charge, de sa part, de projets d'infrastructures indispensables à la consolidation du nouveau campus.

Pour l'UQO, il a toujours été acquis que la Ville de Gatineau était certainement susceptible de tirer des bénéfices de la présence d'une université comme l'UQO au cœur de la ville, tant par son rayonnement sur les scènes nationale et internationale que par la diversité de ses programmes de formation et des projets d'expansion actuellement envisagés, sans oublier le dynamisme de ses activités de recherche et les contributions de ses professeurs et des autres membres de sa communauté universitaire au développement de la Ville et de la région.

Animée par une volonté de développement qui n'a jamais eu son égal dans sa jeune histoire et par un désir d'assurer une présence forte dans son milieu qui soit objet de fierté de la part de tous les citoyens de Gatineau, l'UQO doit pouvoir compter sur l'appui et le support de sa ville d'appartenance pour assurer la réalisation de ses projets d'expansion en termes de programmes d'enseignement, d'activités de recherche et d'infrastructures, dont celui de l'avènement du campus consolidé sur le boulevard Alexandre-Taché.

Il fut donc convenu, au printemps 2007, conjointement avec la Ville de Gatineau, de mettre sur pied un comité UQO - Ville de Gatineau, dont le mandat serait de définir des axes de collaboration et de servir de lieu d'échanges autour des projets envisagés.

La délégation de l'UQO à ce comité, ayant à sa tête le recteur, monsieur Jean Vaillancourt, était également composée de la vice-rectrice à l'administration et aux ressources, madame Hélène Grand-Maître, de même que d'un membre socio-économique du conseil d'administration, madame Claire Vaive.

La Ville de Gatineau a fait connaître la position finale du conseil municipal aux demandes de l'UQO, en trois volets, dans une lettre que le maire, monsieur Marc Bureau, faisait parvenir au recteur, le 6 juin 2008. Cette lettre faisait également état d'une demande de la Ville, invitant l'UQO à considérer un changement de nom de l'Université, en faveur de la dénomination « Université de Gatineau ».

Cette lettre, faisant état de la décision du conseil municipal, fut présentée à la réunion du 16 juin 2008 du conseil d'administration et fut bien accueillie. Cependant, le conseil d'administration avait tout de même jugé nécessaire de mandater le recteur afin de recueillir des précisions sur la portée de certaines exigences formulées par la Ville dans sa lettre du 6 juin 2008 et sur d'autres éléments qui faisaient partie des demandes originales de l'UQO, mais qui n'étaient pas abordées dans cette même lettre (lettre du recteur au maire du 17 juillet 2008).

Le maire, monsieur Marc Bureau, fit parvenir en réponse une lettre au recteur le 31 juillet 2008, dans laquelle il fournit les précisions demandées. Le recteur et le maire ont également eu l'occasion, à quelques reprises depuis, de discuter de la portée de certaines conditions fixées par la Ville, notamment en ce qui a trait au nombre de programmes requis pour assurer la participation financière de la Ville.

Le recteur, se déclarant satisfait des précisions apportées par le maire, est donc en mesure d'inviter le conseil d'administration de l'Université à recommander au conseil d'administration de la Fondation, l'approbation de cette entente, laquelle implique



notamment le versement, non conditionnel, à la Fondation de l'UQO, d'un montant annuel de 250 000 \$ pendant une durée de cinq (5) ans, pour une somme totale de 1,25 million \$, afin de soutenir le déploiement de nouveaux programmes dans le domaine des sciences de la santé.

Le cas échéant, il y aurait lieu de formaliser les termes de cette entente dans un protocole à intervenir entre l'Université, la Fondation et la Ville.

Une proposition de huis clos est présentée par madame Claire Vaive et appuyée par madame Lisette Blouin-Monfils pour la suite des discussions. Un membre, monsieur David Clément, demande le vote :

Pour : 9

Contre : 1

La proposition de huis clos est adoptée à la majorité.

Le huis clos est levé, à la suite d'une proposition de monsieur Marc Aubé, appuyée par madame Anne Philippe.

Après délibérations, sur proposition de madame Lisette Blouin-Monfils, appuyée par monsieur Michel Blanchette, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 327-CA-4896 concernant une entente avec la Ville de Gatineau et l'Université du Québec en Outaouais, laquelle est jointe en appendice.

#### **4.4 Positionnement du CA – Rapport de l'UQAM et Tableau des changements envisagés à la gouvernance - CREPUQ**

En marge de la réunion spéciale du conseil d'administration du 8 septembre 2008, le recteur avait commenté brièvement la note de transmission qu'il avait alors produite et qui accompagnait un avis distribué aux membres du conseil, après cette séance, avis qui avait été confectionné pour le bénéfice du conseil d'administration de l'UQAM, sous le titre « Le rapport Toulouse, la gouvernance des universités et le statut de l'UQAM ».

Dans cette note de transmission, le recteur invitait les membres à prendre connaissance du document dont la trame de fond comportait, notamment, une refonte majeure de la structure de gouvernance de l'Université du Québec, par l'abolition de l'Assemblée des gouverneurs dont les pouvoirs seraient désormais assumés par les constituantes et par la mise en place d'une nouvelle structure centralisée, conservant le nom de « Université du Québec », mais dont le mandat consisterait dorénavant à gérer des ententes entre les établissements et des services regroupés pour le bénéfice de ses membres.

Il disait également souhaiter que le conseil d'administration de l'UQO, à l'instar des conseils d'administration des autres constituantes, puisse se positionner à court terme à l'égard des changements qui sont souhaités par l'UQAM et qui, s'ils devaient se concrétiser, entraîneraient une profonde remise en question de la structure actuelle de gouvernance du réseau de l'Université du Québec mais aussi de ses constituantes, dont l'UQO.

Cette prise de position émanant de l'UQAM survient également à l'aube du dépôt, par la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, madame Michelle Courchesne, d'un ou de plusieurs projets de lois qui vont provoquer, vraisemblablement d'une façon majeure, une refonte de la structure de gouvernance des universités québécoises, dont bien entendu celle de l'UQO.

Une analyse sommaire de la position à l'étude à l'UQAM par rapport à la réaction du conseil d'administration de l'UQO au rapport Toulouse sur la gouvernance des universités semble démontrer une grande cohérence dans les orientations retenues.

Le conseil d'administration de l'UQO est donc invité à prendre position concernant cet avis, en s'inspirant, s'il le juge à propos, des trois (3) axes suivants :

1. Une confirmation de l'autonomie institutionnelle qui se traduit par une reconnaissance et un aménagement des pouvoirs du conseil d'administration de l'UQO d'agir en instance responsable et de prendre les décisions dans toutes les matières qui sont normalement dévolues à un conseil d'administration universitaire sans qu'il soit nécessaire que ces décisions soient avalisées ou entérinées par une assemblée des gouverneurs comme c'est le cas présentement;
2. Une confirmation de la volonté et de la capacité à assumer localement toute la responsabilité liée à la mission d'enseignement, de recherche et de services à la collectivité de l'Université, et ce, sans qu'il soit nécessaire d'avoir à composer avec un conseil des études comme c'est le cas présentement;
3. Une confirmation de l'adhésion de l'UQO aux valeurs fondamentales ayant été à l'origine de la création du réseau de l'Université du Québec et de la volonté de son conseil d'administration de maintenir l'appartenance de l'UQO à un réseau « Université du Québec », restructuré cependant selon la proposition formulée par le conseil d'administration de l'UQAM.

Le recteur invite le conseil à discuter, à huis clos, des changements envisagés à la gouvernance universitaire et résumés dans un document produit par la CRÉPUQ et qui est remis en séance, mais qui devra être repris par la suite compte tenu du caractère confidentiel de son contenu. Ces commentaires des membres du conseil serviront à orienter les positions que le recteur pourra exprimer lors des réunions à venir sur ce sujet, tant à l'Assemblée des gouverneurs qu'au conseil d'administration de la CRÉPUQ.

Une proposition de huis clos est présentée par monsieur Jean Vaillancourt et appuyée par madame Claire Vaive. Un membre, monsieur David Clément, demande le vote :

Pour : 10  
Contre : 1

La proposition de huis clos est adoptée à la majorité.

Le huis clos est levé, à la suite d'une proposition de monsieur Jean Vaillancourt, appuyée par monsieur Marc Aubé.

Le conseil réitère que sa position sur les différents aspects de la gouvernance universitaire demeure celle qu'il a exprimée en réaction au rapport du Groupe de travail sur la gouvernance universitaire au Québec (rapport Toulouse), en février 2008, et invite le recteur à s'en inspirer à nouveau dans le cadre des échanges à venir sur ce sujet.

## 5.- Affaires académiques

### 5.1 Corrections à apporter au calendrier universitaire pour l'année 2009-2010

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche rappelle aux membres que le 20 mai 2008, le conseil d'administration adoptait le calendrier universitaire pour l'année 2009-2010 (résolution 323-CA-4839) sur recommandation de la commission des études (résolution 265-CE-1856).

Cependant, le projet présenté alors aux instances comportait trois erreurs :

- À la ligne « Réinscription sans frais de retard » du trimestre d'automne 2009, il devrait être écrit « 18 août 2009 » et non pas « 18 août 2008 »;
- À la ligne « Date limite d'inscription » du trimestre d'hiver 2010, il devrait être écrit « 18 janvier 2010 » et non pas « 11 janvier 2010 »;

- À la ligne « Date limite de modification d'inscription : changement de groupe, abandon avec remboursement et ajout de cours – Cours à horaire régulier » du trimestre d'hiver 2010, il devrait être écrit « 18 janvier 2010 » et non pas « 11 janvier 2010 ».

Il a semblé important de soumettre ces corrections à l'attention de la commission des études et du conseil d'administration étant donné, en particulier, le changement que ces modifications entraînent quant à la date limite d'inscription et de modifications d'inscription au trimestre d'hiver 2010. Conséquemment, un projet corrigé de calendrier universitaire est soumis pour l'année 2009-2010.

Les membres de la commission des études ont recommandé au conseil d'administration l'adoption du calendrier universitaire pour l'année 2009-2010 avec les modifications apportées.

Après délibérations, sur proposition de monsieur David Clément, appuyée par monsieur Marc Aubé, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 327-CA-4897 concernant des corrections au calendrier universitaire pour l'année 2009-2010, laquelle est jointe en appendice.

## **5.2 Création de la Chaire Senghor de la francophonie de l'UQO**

Monsieur Jean-François Simard se retire de la séance pour le traitement de ce point.

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche informe les membres que par l'adoption de sa Politique linguistique, l'UQO a souhaité affirmer son caractère francophone tout en poursuivant une orientation visant une ouverture sur le monde.

Le projet actuellement soumis à l'attention du conseil d'administration s'inscrit d'emblée dans cette perspective d'ensemble. En effet, des professeurs ont élaboré un projet visant la mise en place, à l'UQO, d'une Chaire Senghor de la francophonie.

Le document présenté aux membres du conseil d'administration permet de mieux saisir les retombées escomptées par la mise en place de cette chaire qui ferait partie d'un réseau international de chaires partageant des ambitions du même type. D'ailleurs, à ce chapitre, un projet de convention de partenariat est proposé avec l'Université Jean Moulin Lyon 3.

Il importe de préciser que cette chaire se distingue des autres chaires déjà présentes à l'UQO en ce sens que son champ d'intervention n'est pas centré uniquement sur des activités de recherche. En outre, un volet important sera consacré à des activités d'animation sur les enjeux de la francophonie. La chaire deviendra un levier pour le rayonnement de l'UQO à travers la francophonie internationale.

Le dossier a été soumis pour avis à la commission des études. La commission des études a formulé un avis favorable au projet tout en demandant que certains ajustements soient apportés au texte, en particulier quant à l'intégration du troisième axe à la programmation générale de la chaire. Les corrections demandées ont été apportées au document.

En conséquence, les membres du conseil d'administration sont invités à se prononcer sur ce projet de création d'une Chaire Senghor à l'UQO et à désigner son premier titulaire.

Après délibérations, sur proposition de madame Lisette Blouin-Monfils, appuyée par madame Claire Vaive, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 327-CA-4898 concernant la création de la Chaire Senghor de la francophonie de l'UQO, laquelle est jointe en appendice.

Monsieur Jean-François Simard réintègre la séance.

### **5.3 Information sur des modifications mineures effectuées à l'accord de contribution de l'ACDI**

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche rappelle aux membres que le conseil d'administration a approuvé en juin 2007 un accord de contribution de l'ACDI pour la mise en œuvre du Programme régional de renforcement des institutions supérieures de contrôle des finances publiques de l'Afrique francophone sub-saharienne.

L'ACDI a soumis à l'UQO une demande de modification qui change certaines modalités financières, mais sans changer la limite financière ni les autres aspects de l'accord signé en août 2007.

En résumé, les modifications sont :

1. d'élargir la définition des dépenses de rémunération admissibles en incluant les formateurs contractuels de l'UQO afin de permettre l'embauche de formateurs au-delà de la limite de 10 % du budget imposé pour les sous-traitants indépendants;
2. de préciser que les frais de séjour et de déplacement sont remboursés en fonction des règles du Conseil du trésor du Canada;
3. de préciser que l'UQO doit analyser les variances de plus de 10 %, alors qu'avant il n'y avait pas de minimum, ce qui pouvait devenir très lourd pour expliquer de très petites variances.

Ces nouveaux paramètres constituent des éléments qui facilitent la gestion du projet en limitant les lourdeurs administratives. En conséquence, le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche souhaite informer les membres de ces changements apportés à l'accord de contribution.

### **5.4 Attribution du statut de professeur associé à messieurs Pierre Lemieux, Louis B. Ferguson, Alain LeMéhauté, Serge Raynal et Raymond Théorêt**

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche informe les membres que la convention collective des professeurs définit le « professeur associé » comme étant la personne qui tout en n'étant pas à l'emploi de l'Université du Québec en Outaouais contribue d'une manière significative aux activités d'enseignement et de recherche de l'Université. Ce statut est accordé à la demande expresse de l'Assemblée départementale ou avec son accord pour une durée limitée. Cette personne n'est pas assujettie aux dispositions de la convention collective et, par conséquent, ne bénéficie d'aucun des droits prévus à ladite convention.

Les membres du conseil d'administration sont donc appelés à statuer sur l'attribution du statut de professeur associé à messieurs Pierre Lemieux, Louis B. Ferguson, Alain LeMéhauté, Serge Raynal et Raymond Théorêt.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Michel Blanchette, appuyée par monsieur Luc Chaput, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 327-CA-4899 concernant l'attribution du statut de professeur associé à monsieur Pierre Lemieux, laquelle est jointe en appendice.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Michel Blanchette, appuyée par monsieur Luc Chaput, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 327-CA-4900 concernant l'attribution du statut de professeur associé à monsieur Louis B. Ferguson, laquelle est jointe en appendice.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Michel Blanchette, appuyée par monsieur Luc Chaput, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution

327-CA-4901 concernant l'attribution du statut de professeur associé à monsieur Alain LeMéhauté, laquelle est jointe en appendice.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Michel Blanchette, appuyée par monsieur Luc Chaput, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 327-CA-4902 concernant l'attribution du statut de professeur associé à monsieur Serge Raynal, laquelle est jointe en appendice.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Michel Blanchette, appuyée par monsieur Luc Chaput, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 327-CA-4903 concernant l'attribution du statut de professeur associé à monsieur Raymond Théorêt, laquelle est jointe en appendice.

### **5.5 Émission d'attestations d'études – programmes courts de premier et deuxième cycle**

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche informe les membres que conformément à la politique concernant le cadre institutionnel des programmes courts, la commission des études a recommandé au conseil d'administration d'émettre les attestations d'études aux étudiantes et aux étudiants qui ont satisfait aux exigences des programmes courts de premier et deuxième cycle.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Michel Blanchette, appuyée par monsieur Marc Aubé, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 327-CA-4904 concernant l'émission d'attestations d'études – programmes courts de premier et deuxième cycle, laquelle est jointe en appendice.

## **6.- Affaires administratives et financières**

### **6.1 Contrat – Achat d'un terrain à Saint-Jérôme**

Le recteur informe les membres que le Règlement général de l'Université du Québec, à son article 1.4, paragraphe c), stipule que toute acquisition de terrain par une université constituante doit être approuvée par l'Assemblée des gouverneurs.

Conformément au processus d'appel d'offres relatif au projet de campus universitaire de Saint-Jérôme, il a été prévu que l'UQO procède à l'acquisition dudit terrain de la Ville de Saint-Jérôme, pour une valeur nominale de un (1) dollar (1 \$) et que, par la suite, ce même terrain soit revendu au promoteur du projet pour satisfaire aux critères légaux inhérents à l'emphytéose.

Le conseil est invité à désigner le recteur et le secrétaire général pour la signature des actes notariés relatifs à ces transactions.

Après délibérations, le vote ayant été demandé, sur proposition de madame Claire Vaive, appuyée par madame Lisette Blouin-Monfils, les membres conviennent à la majorité (Pour : 9 - contre : 1 – abstention : 1) d'adopter la résolution 327-CA-4905 concernant une recommandation à l'Assemblée des gouverneurs pour l'acquisition et la vente du terrain du futur campus de Saint-Jérôme, laquelle est jointe en appendice.

Madame Anne Philippe déclare s'être abstenue de voter par manque d'information.

### **6.2 Modification de résolution 326S-CA-4891 relative à la signature des documents contractuels pour la réalisation du campus universitaire de Saint-Jérôme**

Le conseil d'administration est invité à modifier la résolution 326S-CA-4891 qui modifiait, initialement, la résolution 325S-CA-4887 à la seule fin de préciser, sur la recommandation de la procureure de l'Université au dossier du campus universitaire de

Saint-Jérôme, la portée de la délégation de signature octroyée au recteur et au secrétaire général, laquelle devrait s'étendre à « tous les documents contractuels et à leurs annexes qui sont ou qui pourraient être requis pour la réalisation et le déroulement du projet de construction du campus universitaire de Saint-Jérôme ».

Après délibérations, sur proposition de monsieur Jean-François Simard, appuyée par monsieur Marc Aubé, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 327-CA-4906 concernant la modification de résolution 326S-CA-4891 relative à la signature des documents contractuels pour la réalisation du campus universitaire de Saint-Jérôme, laquelle est jointe en appendice.

### **6.3 Situation des services alimentaires**

Le recteur présente l'état de situation relatif à la gestion des services alimentaires, à la lumière des plus récents événements qui prennent leur origine dans la décision unilatérale du concessionnaire, en début de trimestre, de ne plus opérer les cafés-bars. Il appert que le concessionnaire aurait également procédé à une hausse des tarifs de même qu'il aurait modifié les heures d'ouverture, dans les deux cas, sans avoir recours aux mécanismes de consultation préalables prévus au contrat. Il informe le conseil que des échanges ont présentement cours avec le concessionnaire afin de trouver une solution satisfaisante pour la communauté universitaire. Soucieux de ne pas compromettre les possibilités d'en arriver rapidement à une entente avec le concessionnaire, il exprime sa confiance d'être en mesure d'annoncer rapidement à la communauté universitaire des solutions adéquates en regard de la gestion des services alimentaires.

Le conseil a pris acte de la pétition qui a été déposée avant la présente séance, par le président de l'AGE-UQO, monsieur Patrick Robert-Meunier, lequel était accompagné d'une délégation d'étudiants, pétition qui réclame la résiliation du contrat avec l'actuel concessionnaire.

Un membre, monsieur David Clément, transmet au conseil sa version de la présente situation qu'il qualifie de chaotique et qui justifie selon lui, de la part de l'Université, des mesures de redressement urgentes et musclées, qui doivent aller jusqu'à la résiliation unilatérale du contrat avec l'actuel concessionnaire. Il dépose, séance tenante, un projet de résolution dont il se fait proposeur qui, en plus d'inviter le conseil à résilier « immédiatement » le contrat avec l'entreprise Laliberté et à autoriser le lancement d'un nouveau processus d'appel d'offres, amènerait le conseil à confier à un regroupement coopératif étudiant la gestion des cafés-bars, sans aucune redevance.

Sa proposition n'étant pas appuyée, elle n'est pas prise en considération par le conseil.

Les discussions se poursuivent et une résolution est formulée en séance.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Jean-François Simard, appuyée par madame Lisette Blouin-Monfils, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 327-CA-4912 concernant la situation des services alimentaires, laquelle est jointe en appendice.

## **7.- Nominations**

### **7.1 Nomination des membres au Comité de vérification de l'Université du Québec en Outaouais pour l'année 2008-2009**

Le secrétaire général rappelle aux membres que le Comité de vérification est un comité créé par le conseil d'administration dont la composition et le mandat sont régis par l'article 4 du Règlement de régie interne et Procédures de délibérations des instances statutaires - Règlement n° 1. Ce comité est composé de quatre (4) membres du conseil d'administration choisis parmi les membres du milieu socio-économique, les collègues et les diplômés.

Ils doivent être nommés annuellement, au mois d'août.

Les membres du comité pour l'année 2007-2008 étaient mesdames Lisette Blouin-Monfils, Claudette Gatien, Marlène Thonnard (présidente) et Claire Vaive.

Après délibérations, sur proposition de madame Anne Philippe, appuyée par monsieur Luc Chaput, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 327-CA-4907 concernant la nomination des membres au Comité de vérification de l'Université du Québec en Outaouais pour l'année 2008-2009, laquelle est jointe en appendice.

## **7.2 Nomination d'une (1) étudiante à la commission des études**

Le secrétaire général informe les membres que le conseil exécutif de l'Association générale des étudiants de l'UQO, à sa rencontre du 5 juin 2008, a désigné madame Bouchra Zerhouni pour siéger à la commission des études de l'UQO afin de combler un poste vacant au sein de cette instance.

Le conseil d'administration est donc invité à procéder à cette nomination.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Jean Vaillancourt, appuyée par madame Claire Vaive, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 327-CA-4908 concernant la nomination d'une (1) étudiante à la commission des études de l'Université du Québec en Outaouais, laquelle est jointe en appendice.

## **7.3 Nomination de deux (2) membres au Comité d'éthique et de déontologie des membres du conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais**

Le secrétaire général rappelle aux membres que le Code d'éthique et de déontologie a pour objet d'établir des règles de conduite applicables aux membres du conseil d'administration de l'UQO en vue de maintenir et de promouvoir l'intégrité, l'objectivité et la transparence de leurs fonctions à titre d'administrateur, de façon à préserver leur capacité d'agir au mieux des intérêts et de la mission de l'UQO et à inspirer la plus entière confiance auprès du public.

Le Comité d'éthique relève du conseil d'administration. Il est formé de deux (2) membres du CA et d'un (1) membre externe qui agit à titre de président. La durée d'un mandat est de trois (3) ans.

Le conseil d'administration doit pourvoir au remplacement de deux (2) membres dont les mandats sont échus, il s'agit de messieurs Denis Mathieu (membre externe et président) et monsieur Jean Vaillancourt.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Jean-François Simard, appuyée par madame Claire Vaive, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 327-CA-4909 concernant la nomination de deux (2) membres au Comité d'éthique et de déontologie des membres du conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, laquelle est jointe en appendice.

## **7.4 Renouvellement de mandats et nomination de membres au Comité d'éthique de la recherche avec des êtres humains**

Le secrétaire général informe les membres qu'en vertu de l'article 6 de la Politique d'éthique de la recherche avec des êtres humains, il revient au conseil d'administration de nommer les membres du Comité d'éthique de la recherche (CER).

Suite à l'échéance de plusieurs mandats de membres, le conseil d'administration doit procéder au renouvellement de trois (3) mandats et à une (1) nouvelle nomination.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par monsieur Jean Vaillancourt, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 327-CA-4910 concernant le renouvellement de mandats et la nomination de membres au Comité d'éthique de la recherche avec des êtres humains de l'Université du Québec en Outaouais, laquelle est jointe en appendice.

## 8.- Dépôt de documents

- 8.1 Lettre de la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, madame Michelle Courchesne – Représentativité féminine au CA
- 8.2 Évolution des nombres d'étudiants et de crédits aux trimestres d'automne – Inscriptions totales
- 8.3 Évolution de la taille moyenne des groupes (A2004-A2008)
- 8.4 Composition du corps professoral

## 9.- Période d'information et questions

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche dépose et commente un tableau faisant état de la fréquentation des programmes pour le présent trimestre d'automne 2008 et qui illustre l'évolution des effectifs étudiants inscrits dans les différents secteurs de l'UQO.

Il fait de même avec un second tableau qui dresse un portrait statistique du corps professoral et dont le fait saillant demeure que c'est l'UQO qui s'avère être l'université ayant la plus forte représentation féminine au sein de son corps professoral parmi les universités québécoises.

Il mentionne que, malheureusement, monsieur François Deschênes, doyen de la recherche, a démissionné de son poste pour aller relever de nouveaux défis au sein de l'Université du Québec à Rimouski. Il ajoute qu'un processus de dotation a été enclenché en vue de désigner une nouvelle personne pour occuper le poste de doyen de la recherche.

Il fait état de discussions avec l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue en vue d'une intervention conjointe dans la région de Mont-Laurier et des Hautes Laurentides, pour la prestation d'une formation en administration scolaire.

Il fait le point sur l'état d'avancement des travaux menés avec l'École nationale d'administration publique (ENAP) pour l'offre de programmes de cycles supérieurs, notamment dans des programmes de formation d'analystes qui pourraient représenter des opportunités intéressantes pour les professeurs de l'UQO ainsi que dans le développement de formation au troisième cycle.

## 10.- Relations de travail

*En vertu de l'article 37.2 de la Loi sur l'Université du Québec, les employés membres du conseil d'administration sont priés de quitter la réunion.*

Le huis clos est décrété, suite à une proposition de madame Lisette Blouin-Monfils, appuyée par madame Anne Philippe.

Le huis clos est levé, à la suite d'une proposition de monsieur Jean Vaillancourt, appuyée par monsieur Denis Dubé.



Après délibérations, sur proposition de madame Anne Philippe, appuyée par madame Lisette Blouin-Monfils, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 327-CA-4911 concernant le règlement d'un grief déposé par le Syndicat des professeurs et professeurs de l'Université du Québec en Outaouais.

**11.- Prochaine assemblée**

La prochaine réunion ordinaire aura lieu le lundi 20 octobre 2008 à 16 h 30.

**12.- Levée de l'assemblée**

Sur proposition de madame Claire Vaive, appuyée par madame Anne Philippe, il est résolu à l'unanimité de lever l'assemblée à 22 h 30.

*Original signé par :*

---

La présidente, Marlène Thonnard  
Le secrétaire, Luc Maurice